



Le Cycle de formation des Volontaires / Training and Evaluation Cycle

Afin d'harmoniser la formation et l'évaluation des volontaires, la Commission Européenne a mis en place un cycle de formation et d'évaluation (TEC) dont les Agences Nationales sont responsables. Le cycle de formation et d'évaluation des volontaires se compose des éléments suivants :

- formation à l'arrivée (activité de plus de 2 mois)
- évaluation à mi-parcours (activité de 6 mois et plus)
- Evénement annuel au retour des volontaires français rentrés de mission long terme

Les volontaires ont le droit et l'obligation d'assister aux séminaires à l'arrivée et aux évaluations à mi-parcours. En tant qu'organisation, vous devrez veiller à ce que vos volontaires prennent part au TEC, qui est considéré comme faisant **partie intégrante du volontariat**.

Vous recevrez 2 par an un Email de l'Agence vous communiquant le planning semestriel des formations proposées et **vous devrez alors y inscrire vos volontaires**, en respectant leurs dates de mission effectives, ainsi vous devrez inscrire votre volontaire sur un séminaire à l'accueil dans les 2 mois maximum qui suivent son arrivée. Quant à l'évaluation à mi-parcours, elle doit avoir lieu 2 mois minimum après le séminaire à l'accueil et 2 mois minimum avant la fin de l'activité.

Il vous faudra également faire l'avance des frais de transport pour permettre à vos volontaires de se rendre aux formations. Ils vous seront remboursés à la fin du séminaire. *(Vous trouverez plus bas une note vous précisant les modalités de ce remboursement)*

Vous n'aurez aucun autre frais, l'hébergement et la restauration étant pris intégralement en charge par l'Agence.



Les différentes formations ouvertes aux volontaires CES

- Pour les volontaires accueillis en France

LA FORMATION A L'ARRIVEE

Ces séminaires à l'arrivée sont obligatoires et permettent aux volontaires, effectuant une mission de plus de 2 mois, de prendre contact avec le pays et l'environnement d'accueil. L'objectif premier est de faciliter leur intégration dans leur projet. C'est également l'occasion pour eux de rencontrer d'autres jeunes qui partagent la même expérience et d'obtenir des informations sur les différentes formalités, notamment administratives, nécessaires en France (inscription auprès de l'assurance HENNER, l'ambassade de son pays etc...). Ces séminaires se déroulent sur 5 jours calendaires, soit à distance, soit en présentiel *(les différents lieux de formation proposés par l'Agence sont présentés plus bas)*

LES EVALUATIONS A MI-PAROURS

Ces évaluations obligatoires s'adressent aux volontaires CES effectuant une mission de 6 mois et plus. Elles ont pour objectif de réaliser un premier bilan de cette expérience tout en amenant les participants à se projeter sur leur projet post volontariat. Il s'agit également de s'assurer que l'expérience qu'ils vivent correspond bien à leurs attentes. Ces séminaires se déroulent sur 4 jours calendaires, soit à distance, soit en présentiel. *(Les différents lieux de formation proposés par l'Agence sont présentés plus bas)*

- Pour les volontaires envoyés en mission à l'étranger et rentrés de mission long terme

L'ÉVÈNEMENT ANNUEL AU RETOUR

L'objectif est de permettre aux volontaires rentrés de mission CES long terme, de parler de leur volontariat, de prendre du recul sur leur vécu, d'analyser ce qu'ils souhaitent faire, c'est également l'occasion pour eux d'apprendre à mettre en valeur la dimension européenne de leur parcours. L'Agence organise un événement annuel au mois de juin et, afin de permettre au plus grand nombre de participer, il est organisé un week-end (sur 3 jours calendaires : du vendredi soir au dimanche midi).

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE



Les différents lieux de formation proposés par l'Agence

L'Agence propose différents lieux de formation répartis en France :

- AU NORD EST DE LA FRANCE :

à Calais , [l'Auberge de Jeunesse](#)

à Pierrefontaine-les-Varans, le centre de [La Roche du trésor](#)

- DANS L' OUEST DE LA FRANCE :

A Laval, [Le Centre international de séjour de Laval](#)

à Saint Jean de Monts, le [Village club la Rivière](#)

- AU SUD DE LA FRANCE :

à Narbonne [Le centre international de séjour](#)

à Sommières , [Le Cart](#)

- EN ILE DE FRANCE :

à Paris [le CIS Paris Ravel](#)

à Paris [La Résidence internationale de Paris](#)



Les modalités de remboursement des frais de transport

REGLES POUR L'ACHAT DES TITRES DE TRANSPORT

L'Agence Nationale demande que l'organisation d'accueil (ou la structure LEAD le cas échéant) et la structure de soutien dans le cas de l'événement annuel au retour, fasse l'avance des frais de transport aller et retour du volontaire, sur la base du tarif SNCF deuxième classe remboursable et de lui procurer une carte jeune SNCF **dès le séminaire à l'arrivée**, si celui-ci effectue une mission de 6 mois et plus. **Cette dernière ne sera pas remboursée lors de l'évaluation à mi-parcours.** Les déplacements en Flixbus et Blablacar sont autorisés à condition qu'ils soient moins chers que le train et sur présentation des justificatifs adéquats. Par ailleurs, l'utilisation d'un véhicule personnel doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Agence Nationale.

Il est à noter également que les dates et horaires des billets doivent permettre aux volontaires de participer à l'intégralité du séminaire.

REGLES POUR LA FACTURATION DES TITRES DE TRANSPORT

Vous serez remboursé sur présentation d'une facture, qui doit parvenir à l'Agence VIA CHORUS PRO dans les 30 jours suivants la fin du séminaire :

- Facture numérotée, adressée à l'Agence du service civique, datée, mentionnant le n°SIRET, l'identité complète de l'émetteur, les dates et lieu de formation, les noms et prénoms des volontaires, ainsi que le détail des frais engagés. Attention si votre structure n'est pas assujettie à la TVA, il est impératif d'ajouter la mention « TVA non applicable – article 293 B du CGI » en bas de la facture
- RIB actualisé de votre organisation
- Fiche INSEE actualisée de votre organisation
- Lettre d'invitation du volontaire
- Copie des billets de transports du volontaire

Dans le cas d'utilisation d'un véhicule (L'utilisation d'un véhicule doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Agence)

- Autorisation délivrée par l'agence
- Copie carte grise
- Tickets de péage
- Si le véhicule a été prêté, déclaration du propriétaire du véhicule attestant du prêt
- Copie écran du site SNCF attestant des prix
- Itinéraire Mappy du lieu de départ au lieu d'arrivée

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE



Dans le cas de modification de trajet ou d'anticipation et /ou prolongement de dates de voyage :
(Uniquement sur autorisation préalable de l'Agence et non pour raison de tourisme)

- Autorisation délivrée par l'agence
- Copie écran du site SNCF attestant des prix aux dates de formation
- Courrier/mail expliquant pourquoi le volontaire souhaite anticiper ou décaler son retour.